

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

**Présents** : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mme FOURNIER – Mme LANBER – M. LOUREIRO – Mme THIBEAULT – MM. DAMIEN – GUENEAU - Mme BAROZET – M. VULQUAIN

**Absente** ; Mme BLUGEOT

**Absents excusés** : Mme ROZE ayant donné pouvoir à Mme MONARD – M. EUVRARD ayant donné pouvoir à M. VULQUAIN

**Secrétaire de séance** : Mme THIBEAULT V assisté par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Lecture du compte rendu de la séance du 21 janvier 2015. Approbation à l'unanimité.

### 1. TRANSFERT DE LA MAIRIE

- **VALIDATION DE LA CAPACITÉ DES LOCAUX A RECEVOIR TEMPORAIREMENT LA MAIRIE ET LA SALLE DU CONSEIL** : Le Conseil Municipal, atteste que la salle Félix Kir, petite salle, est tout à fait adaptée à suppléer l'habituelle salle des Mariages. Dit que l'ancienne salle des Mariages est en capacité de recevoir les installations de la Mairie, en attendant que les travaux relatifs aux nouveaux locaux soient achevés. Dit que ces dispositions sont valables jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment communal.

### 2. TRAVAUX

- **RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL : DÉSAMIANPAGE** : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport concernant la présence d'amiante dans le bâtiment communal et devant la nécessité de l'évacuation, préalablement au démarrage des travaux, décide de confier l'opération de désamiantage du bâtiment communal à l'entreprise DESAMIANTAL sise rue de la Breuchillère à DIJON. Valide le devis remis par cette entreprise et qui s'élève à la somme de 13 267.37 € HT soit 15 920.84 € TTC. Charge Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures pour la bonne exécution de cette opération.
- **POTERIE ALÉSIA – MODIFICATION DU BRANCHEMENT EAU POTABLE.**  
Monsieur le Maire explique qu'une demande a été déposée par M. MONNIN David, Poterie Alésia, afin de modifier le branchement d'eau potable de son atelier qui jusqu'à présent était lié au branchement de l'habitation située au dessus de l'atelier. La commune profite de cette opération pour sortir les compteurs à l'extérieur des bâtiments. Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises ; 2 ont remis une offre.  
Le Conseil Municipal DÉCIDE de confier à la SARL COLUSSI sise 47 rue de Couvin à MONTBARD, les travaux de modification du branchement d'eau potable de la poterie Alésia sise rue Traversière et mise en extérieur des compteurs.  
VALIDE le devis remis par la SARL COLUSSI et qui s'élève à la somme de 2 464.00 € HT soit 2 956.80 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- **SIGNALÉTIQUE** : une réunion s'est tenue le 24/02 avec ALKHOS et les signaux GIROD. Objet de la réunion : validation des « bons à tirer » des panneaux et discussion sur les RIS qui seront réalisés en acier « corten » ; les pupitres comporteront le plan du village ; stratifié compact. Les visuels sont à réaliser et les textes à rédiger. Toutes ces données seront transmises à Signaux GIROD pour réalisation par leur propre graphiste. Puis une réunion aura lieu sur site pour la réalisation concrète de ces pupitres. Les signaux GIROD, en fonction de leur plan de charge, annoncent la réalisation de la signalisation directionnelle en mai ; les RIS seront réalisés ensuite (pose des RIS courant été 2015).

### 3. **FINANCES**

- **CELTIC ALÉSIA : MISE A DISPOSITION DE LA MAISON JOUARD** : Monsieur le Maire donne connaissance à ses collègues de la demande de l'association CELTIC ALÉSIA, qui souhaite bénéficier de la gratuité de la mise à disposition de la Maison Jouard pour le logement des artistes, lors des soirées celtiques, en compensation de la subvention habituellement sollicitée. Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite de la Maison Jouard pour le logement des artistes à l'occasion des soirées de musique celtique organisées par CELTIC ALÉSIA. Spécifie que l'association devra faire connaître les dates, à la commune, suffisamment à l'avance afin de s'assurer de la vacance des locaux sur la période souhaitée. Dit que cette mise à disposition gratuite se fera en compensation de la subvention habituellement versée par la commune. Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.
- **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN TIERS** : Le CONSEIL MUNICIPAL autorise le remboursement de la somme de 16.60 € à M. Jacques CABOTSE. Cette somme correspond à l'achat d'une plaque de bois pour l'affichage des avis d'abandon de tombes dans le cimetière du Mont Auxois. Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### 4. **DIVERS**

- **S. P. L MUSÉOPARC** : Monsieur le Maire a reçu une lettre de remarque de Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL ; en effet, M. le Maire siège en tant que Maire au Conseil d'Administration et en tant que membre de la Communauté de Communes, au comité stratégique. Monsieur le Maire propose de donner sa démission en tant que membre de la Communauté de Communes, au comité stratégique.
- **APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT RÉGIONAL DE COMMANDES POUR L'ACHT DE GAZ NATUREL, D'ÉLECTRICITÉ, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** : Le Conseil Municipal vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, vu le code général des collectivités territoriales, vu le code

des marchés publics et notamment son article 8-VII-1<sup>o</sup>, vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5, vu la délibération du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Énergie, Équipement et Environnement de la Nièvre, en date du 14 juin 2014, considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'ALISE STE REINE, d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres ; considérant qu'eu égard à son expérience, le SIEEEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Article 1<sup>er</sup> : approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014. Les listes des contrats concernés respectivement par l'achat de gaz naturel et d'électricité sont annexées à la présente délibération.

Article 2 : la participation financière de la commune d'ALISE STE REINE est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

- **LOCATION DE LA MAISON 18 RUE DU ROCHON** – Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Mme MINOIS Indiana-Djoy pour la location de la maison propriété de la commune, sise 18 rue du Rochon, et tous documents utiles à cette affaire. Dit que la locataire prendra possession des lieux le 5 mars 2015.

## **5. ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

- **BUREAU DE VOTE** : les élus mettent en place les bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de remerciements famille de Mme CHAPELLE, suite à la célébration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de cette dernière ;
- Remerciements sont adressés à toutes les personnes présentes lors des opérations de déménagement du bâtiment communal ; celui-ci est pratiquement vide. Rendez vous entre architecte et entreprises jeudi 12 mars à 14 H ;
- M. BAUBY s'est entretenu avec Monsieur le Maire concernant le petit espace enherbé situé entre les deux portes d'entrée de sa propriété ; il souhaite que cet espace soit supprimé et qu'il soit remplacé par un espace ensablé. Accord est donné pour qu'il fasse ces travaux lui-même et à sa charge. Il sera également spécifié qu'il prenne ses dispositions pour ne pas écraser les zones enherbées subsistantes. La même situation a eu lieu devant la propriété THANRY avec un élargissement de 50 cm de chaque côté. M. LESEURRE a demandé du gravillon ce qui a été également fait. M. MEUNIER demande l'élargissement devant son entrée. Autorisation est donnée à M. MEUNIER pour faire également un élargissement de 1 m maximum (vérifier par la commune). M. MEUNIER est également intervenu pour la circulation dans le rue Basse de l'Hôpital : les gens descendent trop vite ; il est à craindre un accident.

Proposition : demander à M. VALETTE de faire une visite sur place pour déterminer ce qu'il est opportun de faire. Voir pose instrument de comptage ;

- Mme BAROZET : intervient concernant la fermeture du BHR ALESIA ; mise en vente de la licence ; la commune peut elle acquérir cette licence ? Il convient d'attendre la délibération du jugement : si la justice est favorable récupération du fonds ; si défavorable la licence va partir. Par principe il serait bien que la commune se positionne pour racheter cette licence ;
- Samedi 14 mars sortie de la capsule à l'effigie de Vercingétorix ; Bouteilles de champagne vendues par CAP'S BOURGOGNE CLUB.

Séance levée à 21 H 30